MINISTRY OF THE ENVIRONMENT
2005-2006
Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction

Message from Minister of the Environment

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

Commitments and Strategies for 2005-2006

For more information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of the Environment. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

As Minister of the Environment, I am pleased to share our 2005-2006 Accessibility Plan. Passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, ushers in a new era in accessibility. This legislation will make Ontario a world leader in improving accessibility for people with disabilities.

The government continues to lead the way in identifying, removing and preventing barriers to ensure our offices and services are fully accessible to staff and citizens with disabilities. We are building on past progress and accomplishments to lay the foundation for developing accessibility standards that will ensure real and effective change takes place.

In 2004-2005, this ministry demonstrated continued leadership in improving accessibility by completing a review of the Environmental Protection Act and its sixty-two regulations, and found that it does not impact on people with disabilities. The 2005-2006 Accessibility Plan highlights this and other successes, and outlines what we will do in the coming year to enable everyone to fully participate in protecting Ontario's natural environment.

The Ministry of the Environment's 2005-2006 Accessibility Plan is part of our ongoing efforts to make Ontario's communities strong, vital, and accessible to people of all abilities.

The Honourable Laurel C. Broten

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of the Environment has successfully implemented, and in most cases completed, all of the 21 commitments identified in its 2004-2005 ODA Plan.

By the time the ministry developed this plan in 2004, staff had established that all of the organization's facilities, publications, emergency procedures, and websites, were accessible.

Many of the commitments in the plan therefore built on these successes to ensure that accessibility was considered in any new initiatives carried out in these areas. As well, the scope of the plan was expanded to include new commitments such as a review of the Environmental Protection Act and its regulations.

To ensure that all staff remained partners in this endeavour, and to maintain accessibility awareness across the organization, ODA information was made available throughout the year via e-mails, orientation materials, and on several ministry intranet sites.

Details on the specific commitments from 2004-2005, and the work completed to date, are noted on the following pages.

Commitment: Educate design consultants to ensure the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings and the Ontario Building Code are met and/or exceeded where possible.

106-00986/

Status: Complete.

Action and Timeframe: Information provided to design consultants at a meeting and in hard copy in second quarter of 2005, following completion of the guide. Information was also posted on the website.

Commitment: Continue to work with landlords of ministry facilities to remove barriers.

Status: Complete.

Action and Timeframe: All existing facilities remain barrier-free, including five new lease spaces into which ministry offices relocated or expanded in the past year. Specific accessibility improvements include the addition of automatic door openers within an office area to assist a staff member, and in another building, the commitment to convert elevators and lobby areas to be fully accessible was written into a lease renewal.

Commitment: Continue to make resources available to provide ergonomic assessments for ministry staff, as required.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This information continues to be available to all staff through their business services managers, and facilities management. Improved ergonomic components, such as keyboards, chairs, and computer screens, were provided to many ministry staff. Specific assessments were completed in Toronto, Hamilton, Kingston and St. Catharines.

Commitment: Promote emergency and evacuation procedures to encourage staff who may require assistance to identify themselves to their managers.

Status: Complete.

Action and Timeframe: All employees were provided with an Emergency Evacuation Handbook, and staff with disabilities were encouraged to self identify to their managers for the purpose of facilitating emergency evacuation. Emergency evacuation procedures continue to be posted on the ministry intranet site and fire drills are conducted yearly in all ministry occupied buildings.

Commitment: Continue to ensure that ministry Internet sites are accessible by testing all new site content.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This continues to be done as new sites, such as that of the Walkerton Clean Water Centre, are developed.

Commitment: Provide staff with resources to incorporate accessibility considerations in all procurement activities.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This information provided via a link on the procurement website, and will be updated as part of the procurement website review in the third quarter of 2005.

Commitment: Continue to make the procedures for responding to requests for publications in accessible formats available to staff.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This information is available through the communications branch.

Commitment: Review the ministry's use of acronyms to ensure public documents can be more easily understood.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This continues to be done on a document-by-document basis.

Commitment: Establish a process to ensure that the documents the ministry issues to members of the public, such as Provincial Officers Orders, are available in an accessible format.

Status: Complete.

Action and Timeframe: The ministry uses either government forms, which are compliant, or internal documents that can be provided in accessible format through Publications Ontario.

Commitment: Educate new staff and managers on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan.

Status: Complete.

Action and Timeframe: Communication to all staff in October 2004, with updated materials available on the new staff orientation and ministry ODA websites.

Commitment: Establish a process to update/educate all managers and front-line staff every two years on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan.

Status: In progress.

Action and Timeframe: Education requirement to be linked to performance plans. Method of education to be developed based on central communication around the roll-out of the AODA.

Rationale: Awaiting roll-out and details of AODA.

Commitment: Ensure that new training programs provided by the ministry are accessible to people with disabilities.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This continues to be done through Human Resources Branch. Arrangements were made in several courses to address the specific accessibility-related requirements of participants, and allow for their full participation.

Commitment: Review the 2005-2006 Capital Plan to ensure that no new project creates barriers for employees or citizens with disabilities.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This was completed as part of the Results-Based Plan.

Commitment: Incorporate the ministry's accessibility goals and objectives in senior management performance agreements.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This commitment has been included in the ministry 2005-2006 Senior Management Performance agreements.

Commitment: Review the Environmental Protection Act and its 62 regulations for any impact on people with disabilities.

Status: Complete.

Action and Timeframe: Environmental Protection Act and all regulations reviewed. No impact on persons with disabilities.

Commitment: Consider accessibility issues in the development and review of ministry acts, regulations, policies, programs and services.

Status: Complete.

Action and Timeframe: Accessibility issues considered in all new ministry projects.

Commitment: Review new 1-800 services to determine the requirement for providing TTY access.

Status: Complete.

Action and Timeframe: This continues to be done as new 1-800 services are introduced.

Commitment: Review wording on facilities management request forms to ensure the needs of employees with disabilities are accommodated quickly, so they can perform their duties easily and safely.

Status: In progress.

Action and Timeframe: Accessibility review to be linked to an overall review of facilities forms, which commenced in summer 2005.

Commitment: Continue to provide an opportunity for staff to contribute accessibility-related feedback through the ODA webpage and the electronic staff newsletter.

Status: Complete.

Action and Timeframe: Communication to staff on this process in October 2004, and staff input encouraged. Specific feedback mechanism on website updated in June 2005.

Commitment: Ensure that staff is aware of, and have access to, the Guide to Planning Inclusive Meetings and Conferences, so that all interested parties are able to fully participate in meetings, open houses, and similar activities

Status: Complete.

Action and Timeframe: Communication to all staff in October 2004. This information continues to be made available through the ministry ODA website. One branch regularly provides transcriptions of meetings for its staff with a hearing loss.

Commitment: Continue to move forward through the working group to remove barriers, educate staff, and ensure the completion of the commitments in the ministry ODA Plan.

Status: Complete.

Action and Timeframe: All ministry ODA commitments completed or in progress.

Commitments and Strategies for 2005-2006

In 2005-2006, the ministry will continue to build on its successes from the previous year.

The commitments outlined on the following pages will ensure that established processes are maintained, while efforts to remove barriers go beyond the work completed to date.

As well, the ministry will address in 2005-2006 any new directives identified in AODA-related legislation to be introduced in the coming year.

Customer Service

Commitment: Ensure that ministry Internet sites are accessible by testing all new site content.

Action: Sites will be tested as they are developed or modified.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Provide staff with the resources to incorporate accessibility considerations in all procurement activities.

Action: The ministry procurement intranet website will be reviewed to improve the availability of accessibility-related resources.

Timeframe: December 2005.

Employment

Commitment: Make resources available to provide ergonomic assessments for ministry staff, as required.

Action: Resource material and contact information will be available through the business services managers, as well as through facilities management and Human Resources staff.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Promote emergency and evacuation procedures to encourage staff who may require assistance to identify themselves to their managers.

Action: Procedures will be promoted, and modified as required, based on staff identification.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Educate staff and managers on the ODA, and AODA.

Action: Education will take place through a variety of ways. All staff will be advised of the release of the ODA plan, and when the AODA legislation is introduced. Existing ODA information available on the new staff orientation and ODA websites will be updated, as required, upon the release of the AODA. An e-education process will be developed for managers.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Incorporate the ministry accessibility goals and objectives in senior management performance agreements.

Action: These goals will continue to be incorporated into performance agreements.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Ensure that meetings, training programs and similar activities provided by the ministry are accessible to people with disabilities.

Action: Training programs will be reviewed as they are developed. Staff will be made aware of, and have access to on the intranet, the Guide to Planning Inclusive Meetings and Conferences.

Timeframe: Ongoing.

Communications and Information

Commitment: Make the procedures for responding to requests for publications in accessible formats available to staff.

Action: This information will continue to be available on the ministry intranet.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Provide an opportunity for staff to contribute accessibility-related feedback through the ODA website and electronic staff newsletter.

Action: Feedback mechanisms and staff input through both the website and newsletter will be continued. Staff to be reminded of this by hub e-mail upon release of the 2005-2006 ODA Plan.

Timeframe: October 2005.

Built Environment

Commitment: Work with landlords of ministry facilities to remove barriers, including the implementation of the new Standards for Barrier-free Design.

Action: Measures will be identified and addressed as required, as existing space is renovated, and/or new space obtained.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Review new 1-800 services to determine the requirements for providing TTY access.

Action: New 1-800 services will be reviewed, and requirements determined, on a case-by-case basis.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Complete the review of the wording on facilities management request forms to ensure the needs of employees with disabilities are accommodated quickly, so they can perform their duties easily and safely.

Action: Forms will be reviewed, and modified, as required.

Timeframe: October 2005.

Acts and Regulations

Commitment: The Environmental Protection Act and its regulations will be assessed for accessibility as they come up for review, and modified, as required.

Action: As amendments are made to the Environmental Protection Act and its regulations, an accessibility review will be conducted to ensure that wherever possible, current technology is available to enhance accessibility for citizens and ministry employees with disabilities.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Review the Ontario Water Resources Act and its regulations for any impact on people with disabilities.

Action: The Act and its regulations will be reviewed.

Timeframe: June 2006.

Commitment: Consider accessibility issues in the development and review of ministry acts, regulations, policies, programs and services.

Action: Accessibility issues will be considered as new initiatives are developed.

Timeframe: Ongoing

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-325-4000

TTY number: 1-800-387-5559

1-800 number: 1-800-565-4923

E-mail: picemail@ene.gov.on.ca

Ministry website address: www.ene.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http //www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-2668
Ce document est disponible en français.

Get Adobe Reader

To view/print PDF documents, you must have Adobe Acrobat Reader. Adobe Acrobat Reader is free and can be downloaded from the Adobe web site. Download Adobe Acrobat Reader.

Printer-friendly version of this page

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario, Canada

© Queen's Printer for Ontario, 2005 | Privacy Policy | Disclaimer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
2005-2006
Plan d'accessibilité

Table des matières

Introduction

Message de la ministre de l'Environnement

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Renseignements

Introduction

L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Environnement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent

participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre

En tant que ministre de l'Environnement, je suis heureuse de présenter notre plan d'accessibilité de 2005 2006. L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants et veille à éviter d'en créer de nouveaux afin que ses bureaux et ses services soient entièrement accessibles aux personnes handicapées. Nous nous fondons sur nos progrès et nos réalisations pour établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets.

Au cours de 2004 2005, le ministère a continué à faire preuve de leadership dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité. Il a mené à bien un examen de la Loi sur la protection de l'environnement et des soixante six règlements pris en application de celle ci, examen qui a permis de constater que cette loi ne créait pas d'obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Le Plan d'accessibilité 2005 2006 souligne cette réalisation, de même que les autres réalisations du ministère dans le domaine de l'accessibilité. Il présente les mesures que le ministère entend prendre au cours de l'année qui vient pour permettre à tous les citoyens de contribuer pleinement à la protection de l'environnement naturel de l'Ontario.

Le Plan d'accessibilité 2005 2006 du ministère s'inscrit dans les efforts qu'il déploie en permanence pour édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

La ministre de l'Environnement,

L'honorable Laurel C. Broten

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère de l'Environnement a réussi à mettre en œuvre, et dans la plupart des cas à mener à bien, les 21 engagements formulés dans son plan relatif à la LPHO de 2004 2005.

Lorsque ce plan a été élaboré en 2004, le personnel du ministère avait déjà déterminé que ses installations, ses publications, ses procédures d'urgence et ses sites Web étaient tous accessibles.

Un grand nombre des engagements décrits dans ce Plan faisaient donc fond sur ces réalisations et visaient à veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans toute nouvelle initiative menée dans ces domaines. Le ministère avait en outre élargi la portée du plan en y prévoyant de nouveaux engagements, comme l'examen de la Loi sur la protection de l'environnement et des règlements pris en application de celle ci.

Afin de s'assurer de la collaboration continue du personnel dans cette initiative et de poursuivre la sensibilisation à l'accessibilité à l'échelle du ministère, on a diffusé de l'information sur la LPHO au cours de l'année par l'entremise de courriels, des documents d'orientation et de plusieurs sites Intranet du ministère.

Les pages qui suivent renferment des détails sur les engagements prévus pour 2004 2005 et le travail réalisé à ce jour à l'égard de chacun.

Engagement : Former des conseillers à la conception en vue d'atteindre ou de dépasser chaque fois que possible les normes établies dans le Guide to Barrier-Free Design for Ontario Government Buildings de la Société immobilière de l'Ontario et dans le Code du bâtiment de l'Ontario.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On a fourni de l'information aux conseillers dans le cadre d'une rencontre et sur support papier pendant le deuxième trimestre de 2005, à la suite de la diffusion du guide. L'information a également été publiée sur le site Web.

Engagement : Continuer à collaborer avec les propriétaires des installations du ministère en vue de supprimer les obstacles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Toutes les installations actuelles demeurent exemptes d'obstacles, y compris cinq nouveaux espaces loués à des fins de réinstallation ou d'agrandissement au cours de la dernière année. Au nombre des mesures prises pour accroître l'accessibilité figurent l'installation d'ouvre porte automatiques dans des locaux à bureaux pour en faciliter l'accès pour un membre du personnel et, dans un autre bâtiment, un engagement, dans le nouveau bail, à rénover les ascenseurs et l'entrée de manière à les rendre entièrement accessibles.

Engagement : Continuer à fournir des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques du personnel du ministère, lorsqu'il y a lieu.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cette information continue d'être mise à la disposition du personnel par l'intermédiaire des chefs des services opérationnels ainsi que des employés chargés de la gestion des installations. Du matériel plus ergonomique, comme des claviers, des fauteuils et des écrans d'ordinateurs, a été fourni à un grand nombre d'employés du ministère. Des vérifications ont été menées dans les bureaux de Toronto, de Hamilton, de Kingston et de St. Catharines.

Engagement : Promouvoir des procédures d'alertes et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On a remis un guide d'évacuation d'urgence à tous les employés et encouragé les employés handicapés à s'identifier comme tels à leur chef de service afin de faciliter toute évacuation d'urgence. Les procédures en la matière sont toujours publiées sur le site Intranet du ministère et des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque année dans tous les bâtiments occupés par des employés du ministère.

Engagement : Continuer de veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles en vérifiant tout nouveau contenu.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue de vérifier le contenu de tout nouveau site, comme le site du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, au fur et à mesure de leur création.

Engagement : Fournir des ressources au personnel en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Ces renseignements sont fournis au personnel au moyen d'un lien sur le site Web portant sur l'approvisionnement; ils seront mis à jour dans le cadre de l'examen de ce site prévu pour le troisième trimestre de 2005.

Engagement: Continuer d'informer le personnel sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Ces renseignements peuvent être obtenus auprès de la Direction des communications.

Engagement : Vérifier l'utilisation des acronymes dans les documents publics du ministère pour repérer ceux dont la compréhension pourrait être facilitée.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue de vérifier les nouveaux documents publiés.

Engagement : Établir un processus pour faire en sorte que les documents qui sont publiés par le ministère à l'intention du public, comme les arrêtés d'agent provincial de l'Ontario, soient disponibles sur un support accessible.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Le ministère utilise des formulaires gouvernementaux, qui sont conformes, ou des documents internes pouvant être fournis sur support accessible par l'entremise de Publications Ontario.

Engagement : Fournir aux nouveaux employés et chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et ses exigences, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Des renseignements ont été fournis à tous les employés en octobre 2004 et des renseignements mis à jour sont publiés sur le site Web d'orientation des nouveaux employés et le site Web sur la LPHO.

Engagement : Établir un processus pour que tous les chefs de service et les employés de première ligne soient formés tous les deux ans en ce qui a trait à la LPHO et ses exigences, ainsi qu'au plan d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier : Une exigence en matière de formation sera reliée aux objectifs de rendement. La méthode de formation sera élaborée

d'après les communications centrales au sujet de la mise en œuvre de la LAPHO.

Motif : On attend des détails sur la mise en œuvre de la LAPHO.

Engagement : Prendre des dispositions pour que les nouveaux programmes de formation proposés par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : La Direction des ressources humaines continue de veiller au respect de cet engagement. Des dispositions ont été prises dans le cadre de plusieurs cours pour répondre aux besoins de certains participants en matière d'accessibilité et leur permettre de participer pleinement.

Engagement : Passer en revue le programme d'immobilisations de 2005-2006 pour veiller à ce qu'aucun nouveau projet ne crée d'obstacles pour les personnes handicapées, qu'elles fassent partie du personnel ou du grand public.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cela a été fait dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Cet engagement a été intégré aux objectifs de rendement 2005 2006 des cadres du ministère.

Engagement: Examiner la Loi sur la protection de l'environnement et les 62 règlements pris en application de celle-ci pour en évaluer l'incidence sur les personnes handicapées.

État d'avancement: Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : La Loi et tous les règlements ont été examinés. On n'a relevé aucune incidence sur les personnes handicapées.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des politiques, des programmes et des services du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Les questions relatives à l'accessibilité sont prises en compte dans tous les nouveaux projets du ministère.

Engagement : Examiner les nouveaux services téléphoniques 1 800 afin de déterminer les exigences quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : On continue d'examiner les nouveaux services à cette fin au fur et à mesure de leur mise sur pied.

Engagement : Réviser le libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier :Cette révision se fera parallèlement à une révision générale des formulaires relatifs à la gestion des installations, amorcée à l'été 2005.

Engagement : Continuer de permettre aux employés de contribuer à la page Web consacrée à la LPHO et au bulletin interne électronique pour qu'ils puissent faire des commentaires sur l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Un message a été envoyé aux employés au sujet de ce processus en octobre 2004 et ces derniers ont été encouragés à faire des commentaires. Le mécanisme employé à cette fin sur le site Web a été mis à jour en juin 2005.

Engagement : Veiller à ce que tous les employés connaissent l'existence du Guide de planification de rencontres et de conférences inclusives et qu'ils y aient accès afin que toutes les parties intéressées puissent participer à part entière à des assemblées, des journées portes ouvertes et d'autres activités du genre.

État d'avancement: Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Un message a été envoyé à tous les employés en octobre 2004. Cette information est disponible sur le site Web du ministère sur la LPHO. Une direction fournit régulièrement les transcriptions des réunions à l'intention de ses employés ayant une déficience auditive.

Engagement : Continuer à prendre des mesures, par l'entremise du Groupe de travail, pour éliminer les obstacles, former les employés et veiller au respect des engagements pris par le ministère dans le plan d'accessibilité.

État d'avancement: Engagement réalisé.

Mesures et calendrier : Tous les engagements du ministère liés à la LPHO ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

En 2005 2006, le ministère continuera de faire fond sur les réalisations des années précédentes.

Les engagements présentés dans les pages qui suivent permettront de veiller à ce que les processus établis soient maintenus et de poursuivre les activités visant à éliminer les obstacles.

De plus, le ministère donnera suite à toute nouvelle directive découlant de la LAPHO établie au cours de l'année à venir.

Service à la clientèle

Engagement : Veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles en vérifiant tout nouveau contenu.

Mesure à prendre : On vérifiera le contenu des sites au fur et à mesure qu'ils sont mis au point ou modifiés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Fournir des ressources au personnel en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement.

Mesure à prendre : Le site Intranet du ministère sur l'approvisionnement sera revu afin d'accroître la disponibilité de ressources liées à l'accessibilité.

Calendrier : Décembre 2005.

Emploi

Engagement: Fournir des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques du personnel du ministère, lorsqu'il y a lieu.

Mesure à prendre : Les chefs des services opérationnels ainsi que les employés chargés de la gestion des installations et des ressources humaines disposeront de documents de référence et de renseignements quant aux personnes-ressources.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Promouvoir des procédures d'alertes et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.

Mesure à prendre : On fera la promotion des procédures et on les modifiera au besoin, en fonction des commentaires formulés par les employés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Fournir aux employés et aux chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et la LAPHO.

Mesure à prendre : Cela sera fait au moyen de diverses mesures. Tout le personnel sera avisé de la publication du plan lié à la LPHO et de l'entrée en vigueur de la LAPHO. Les renseignements sur la LPHO figurant à l'heure actuelle sur le site Web d'orientation des nouveaux employés et sur le site Web sur la LPHO seront mis à jour, au besoin, au moment de l'entrée en vigueur de la LAPHO. Un mécanisme de formation en ligne sera mis sur pied pour les chefs de service.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres.

Mesure à prendre : On continuera d'intégrer ces objectifs aux objectifs de rendement.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Veiller à ce que les réunions, les programmes de formation et autres activités semblables menées par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

Mesure à prendre : Les nouveaux programmes de formation seront examinés au fur et à mesure qu'ils seront élaborés. On veillera à ce que les employés connaissent l'existence du Guide de planification de rencontres et de conférences inclusives, qui sera mis à leur disposition sur le site Intranet.

Calendrier : Engagement permanent.

Communications et information

Engagement: Fournir au personnel les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

Mesure à prendre : Ces renseignements continueront d'être affichés sur le site Intranet du ministère.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Permettre aux employés d'exprimer leur point de vue sur les questions liées à l'accessibilité au moyen du site Web sur la LPHO et du bulletin interne électronique.

Mesure à prendre : On conservera les mécanismes permettant aux employés de faire des commentaires à l'aide du site Web et du bulletin. Lorsque le Plan d'accessibilité 2005-2006 sera publié, on rappellera ce fait aux employés dans un message par courriel adressé à tous.

Calendrier : Octobre 2005.

Milieu bâti

Engagement : Collaborer avec les propriétaires des installations du ministère en vue de supprimer les obstacles et de mettre en oeuvre les nouvelles normes de l'aménagement sans obstacle.

Mesure à prendre : On déterminera et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre des travaux de rénovation de locaux actuels ou d'aménagement de nouveaux locaux.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Examiner les nouveaux services téléphoniques 1 800 afin de déterminer les exigences quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

Mesure à prendre : On examinera les nouveaux services 1 800 et déterminera les exigences au cas par cas.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Terminer la révision du libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

Mesure à prendre : On révisera les formulaires et les modifiera au besoin.

Calendrier : Octobre 2005.

Lois et règlements

Engagement : Évaluer la Loi sur la protection de l'environnement et les règlements pris en application de celle ci du point de vue de l'accessibilité au moment de leur révision et les modifier au besoin.

Mesure à prendre : Au fur et à mesure que des modifications sont apportées à la Loi sur la protection de l'environnement et aux règlements pris en application de celle ci, un examen de l'accessibilité sera mené pour veiller à ce que, dans la mesure du possible, la technologie voulue soit disponible pour accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées, que ce soit les citoyens en général ou les employés du ministère.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Procéder à un examen de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario et des règlements pris en application de celle ci pour en évaluer l'incidence sur les personnes handicapées.

Mesure à prendre : On examinera la Loi et les règlements pris en application de celle ci.

Calendrier : Juin 2006.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des politiques, des programmes et des services du ministère.

Mesure à prendre : Cela sera fait au fur et à mesure que de nouvelles initiatives seront élaborées.

Calendrier : Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Please phone:

Renseignements généraux : (416) 325 4000

Numéro ATS : 1 800 387 5559

Sans frais : 1 800 565 4923

Courriel : picemail@ene.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.ene.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684
This document is available in English.

Version imprimable de cette page

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005 | Confidentialité | Avertissement